



Paris, le 30 mai 2007

A l'attention de Madame Michèle FROMENT-VEDRINE Directrice de l'AFSSET

Objet : Avis de l'AFSSET relatif à la commercialisation du *Kiditel* 

Madame la Directrice,

Le 31 mai prochain, la société *CarTelematics* devrait annoncer qu'elle lancera la commercialisation d'un portable destiné aux enfants de moins de 10 ans, le Kiditel, lequel permettra également un repérage permanant par géolocalisation.

CarTelematis annonce sur l'un de ses sites que ce portable fonctionnera sur quatre bandes de fréquences. La controverse sanitaire qui agite régulièrement la communauté scientifique ne semble pas avoir eu le moindre effet sur la politique de développement de cette société. En effet, aucune alerte, ni même simple information d'ordre sanitaire n'est portée à la connaissance du potentiel acquéreur. Le recours à une oreillette ne semble même pas envisagé sur le site Internet de cette entreprise.

Alors même qu'à l'instar d'un certain nombre de scientifiques, l'Université de Porto Alegre vient de rendre publique une étude qui rend compte de la sensibilité particulière des enfants aux champs électromagnétiques dont le cerveau absorberait 60% de plus de radiofréquences qu'un adulte, CarTelematics, faisant fi des conséquences directes de la vente du produit qu'elle commercialise, vise justement cette population à risque.

Au regard des missions qui vous incombent, et conformément aux recommandations des différentes expertises rendues sur la téléphonie mobile, nous vous demandons d'agir afin de proposer au Ministère de la Santé l'interdiction de la commercialisation de ce portable et de contribuer ainsi à protéger la santé des enfants. Nous serions par ailleurs heureux de voir l'Agence dont vous avez la direction se mobiliser avec plus de visibilité dans une campagne d'information du grand public quant aux conséquences sanitaires d'un usage massif et intensif du portable.

Nous espérons que nous n'aurons pas une fois de plus à regretter l'absence chronique de l'AFSSET dans la politique de veille et de prévention sur ce dossier de la téléphonie mobile qui touche des milliers d'utilisateurs de portables et de riverains d'antennes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, nos considérations distinguées.

Janine LE CALVEZ, Présidente de PRIARTéM

Stéphen KERCKHOVE-BLETON, Délégué général d'Agir pour l'Environnement